

# OFFRE DE SERVICE PAYE

Pour répondre aux besoins réguliers des Groupements d'Employeurs (GE) en matière de gestion du temps de travail et d'élaboration des payes, le CRGE propose, depuis 2013, un service Paye à destination exclusive des GE adhérents.

## Service paye

En tant que tiers déclarant, en plus de prodiguer un conseil personnalisé, le CRGE peut réaliser :

- Les bulletins de salaire
- Les Déclarations Sociales Nominatives (DSN)
- Les interactions avec les organismes sociaux

En plus de cette mission, le service Paye du CRGE vous propose désormais la mise à disposition du logiciel Silae et vous accompagne dans la montée en compétences de la gestion internalisée de vos payes.

## Équipe paye



**Céline GUIGNARD**  
Chargée de mission RH



**Sandrine TERCINET**  
Conseillère paye

Pour obtenir un devis ou pour toute autre demande, contactez le CRGE



[paye@crge.com](mailto:paye@crge.com)



# **Internalisation de la gestion de vos payes par la mise à disposition du logiciel Silae**

## **Offre de mise à disposition de Silaexpert**

---

### **Audit préalable**

Nous analysons les différents points de vigilance de la production de la paye au travers des modalités d'utilisation du logiciel, l'application des méthodes du service Paye (réduction Fillon, allocations familiales, prélèvement à la source, calcul des absences) et les modalités de rectification des bulletins de paye en cas d'erreur. Le diagnostic final faisant l'état des lieux de votre paye prend notamment en compte la transmission des informations dans un cadre RGPD et la gestion des absences au sein du service Paye.

### **Mise à disposition du logiciel Silae**

Le service Paye paramètre votre dossier de paye en conformité avec les dispositions légales, fiscales et conventionnelles et selon les particularités des Groupements d'Employeurs. Vous produisez votre paye sur Silae en vous appuyant sur un collaborateur déjà présent au sein de votre GE. Vous simplifiez la gestion des payes et de toutes les démarches sociales du GE grâce à un logiciel fiable et intuitif. Vous recevez ponctuellement de l'actualité paye pour faciliter votre veille.

### **Le CRGE est en capacité de réaliser des paramétrages spécifiques sur le logiciel Silae tels que :**

- L'import de variables de payes depuis un logiciel de gestion RH
- L'affichage sur bulletins de plusieurs valeurs de tickets-restaurants
- Les éditions spécifiques sur-mesure (primes entrant dans la provision retraite...)
- L'affichage des noms d'adhérents sur les libellés des primes



## Répartition des rôles

	CRGE	GE
Paramétrages initiaux du dossier GE	✓	
Paramétrages du plan de paye	✓	
Paramétrages des salariés		✓
Paramétrages annuels	Sur demande	✓
Transmission ponctuelle de veille spécialisée en paye et GE	✓	
Assistance et conseil	✓	
Établissement de bulletins de salaire		✓
Établissement de DSN		✓
Établissement des diverses déclarations sociales		✓

### Vous pouvez également dématérialiser vos bulletins de salaire

Cette solution vous permet une gestion simplifiée et sécurisée des bulletins de salaire.

#### Plus d'accessibilité

Les bulletins de salaire numériques sont disponibles à tout moment et depuis tout support (ordinateur, tablette ou smartphone). Les salariés de votre GE peuvent ainsi archiver, consulter et télécharger leurs documents dans un seul et même espace.

#### Plus de sécurité

Un accès sécurisé et dédié pour accéder aux données en accord avec le règlement RGPD : hébergées en France, les données sont chiffrées, la traçabilité des actions est assurée, l'accès aux documents et leur conservation à valeur probatoire sont garantis. La gestion des droits d'accès et le stockage dans un coffre-fort numérique certifié NF 203 CCFN augmentent significativement la fiabilité des documents RH.



# Conditions tarifaires

Conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2025. Les tarifs s'entendent HT (application du taux de TVA en vigueur) et sont sous réserve de modifications législatives en cours d'année.

## À la création/reprise de dossier

Audit préalable et initialisation/paramétrage informatique du dossier social incluant le codage de la passerelle entre un logiciel de gestion des temps et le logiciel Silae<sup>1</sup>

sur devis

Formation au logiciel Silae et évaluation des collaborateurs : 10h30  
(5 personnes au maximum /session)

nets de TVA<sup>2</sup> { 1800 €  
600 €

- Option de suivi avancé : 3h30 (pendant les 3 premières sessions de paye au maximum) d'assistance à la mise en pratique de la formation (paramétrages de dossier, entrée/sortie de salarié, réalisation de bulletins de salaire)

## Au quotidien

Prix d'un bulletin de salaire<sup>3</sup> :

- Entre 1 à 250 bulletins
- 251 bulletins et +

5,60 €

4,30 €

Paramétrages spécifiques (/heure)

90 €

Conseil individuel paye (hors logiciel)<sup>4</sup>

50 €

Accès à Silae (par collaborateur /mois)

20 €

Dossier inactif (/mois)

10 €

<sup>1</sup> Dans le cas où le logiciel de gestion des temps est en capacité de réaliser un export de données en format .txt ou .csv et répondant aux normes d'export définies par le service Paye du CRGE. Import possible sur les variables de paye et les données salariés.

<sup>2</sup> TVA non applicable en vertu de l'article 261 4.4° a du CGI. Ne sont pas pris en compte les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants pour le compte du CRGE.

<sup>3</sup> Ce tarif par bulletin et par mois comprend également le coût de la synthèse de la convention collective du dossier, aux actualités juridiques et sociales de Silae et la communication ponctuelle par le CRGE d'informations sociales spécifiques aux Groupements d'Employeurs.

<sup>4</sup> Le conseil individuel paye est considéré comme une question juridique. Pour + d'information, se référer à la brochure juridique disponible sur le site internet du CRGE.



## En option

---

### eDoc

Mise en place du coffre-fort numérique employeur/salarié	<b>Inclus</b>
Dépôt en coffre-fort (/document /mois)	<b>Inclus</b>
Dépôt en coffre-fort + envoi des bulletins par voie postale (/document /mois)	<b>1,40 €</b>

### LegalySpace

Mise en place du coffre-fort numérique employeur/salariés/adhérents avec signature électronique	<b>750 €</b>
Dépôt en coffre-fort (prestation éditique/signature électronique) ; (/document /mois)	<b>0,70 €</b>